

COVID-19 : communiqué de presse du dimanche 5 avril

Depuis bientôt trois semaines, la France est en confinement pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades. Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent au quotidien la continuité des services publics essentiels. Chacun doit participer afin d'enrayer l'épidémie. En responsabilité, les citoyens doivent limiter leurs sorties au strict nécessaire.

o Respect du confinement

Malgré le beau temps, restez chez vous ! Depuis trois semaines maintenant, et jusqu'au mercredi 15 avril minimum sur décision du gouvernement, la France est confinée. **Plus que jamais, ce confinement doit être scrupuleusement observé**, sans céder à la panique.

Le beau temps et le retour des températures printanières, voire estivales, ne doivent en aucun cas justifier d'un quelconque relâchement. Notre positionnement, entre deux grands foyers de l'épidémie que sont le Grand Est et l'Île-de-France, doit pousser la population à respecter les consignes de confinement sauf en cas de motif impérieux (activité professionnelle indispensable, courses de première nécessité, consultations médicales, motifs familiaux particuliers et justifiés, convocation judiciaire ou administrative, missions d'intérêt général).

Vous avez la possibilité de télécharger des autorisations de déplacement, attestation individuelle ou justificatif de l'employeur obligatoires, sur les sites Internet de la Ville de Troyes :

www.ville-troyes.fr/covid-19-mesures-prises-par-la-ville-de-troyes-le-cmas-et-troyeschampagne-metropole/ et de Troyes Champagne Métropole :

troyes-champagne-metropole.fr/actualite/covid-19-faq/ (Une seule attestation par personne, en n'oubliant pas de signaler le jour et l'heure de sortie). Nos sites proposent également des versions compatibles audiodescription pour les mal et non-voyants et en français facile à lire et à comprendre (FALC).

Enfin, nous vous rappelons la nécessité d'appliquer les mesures barrières, y compris au sein de votre foyer afin de vous protéger, protéger les autres, vos proches et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades dans les meilleures conditions possibles.

#FierdeTroyes RestezChezVous

Interdiction des barbecues sur l'espace public

Les agents de la Police nationale et de la Police municipale de Troyes ont constaté qu'un certain nombre d'individus organisait des barbecues sur l'espace public, favorisant le regroupement de plusieurs personnes en un même lieu, **augmentant le risque de propagation du COVID-19, troublant l'ordre public et importunant les personnes qui respectent, elles, le confinement.**

La Ville de Troyes a donc pris un arrêté depuis le 1er avril interdisant strictement, de jour comme de nuit, la mise en place et l'utilisation de barbecues et assimilés, fonctionnant au moyen de combustibles, type charbon, bois, ou gaz ou grâce à un raccordement électrique, ainsi que tout

appareil de cuisson assimilé, type plancha, sur l'ensemble des espaces publics et voies de la Ville de Troyes. Toute infraction constatée est sanctionnée.

Cette interdiction ne concerne évidemment pas les particuliers qui souhaiteraient faire un barbecue au sein de leur jardin, dans le respect des mesures de confinement et de la quiétude du voisinage.

Verbalisation

Pour les journées du vendredi 3 et samedi 4 avril, **49 verbalisations** par PV-Electronique ont été dressés par la Police Municipale (tant en journée que pendant la nuit) pour non-respect du confinement, soit **247 depuis mercredi 25 mars**. Les agents de la Police Municipale et les gardes-champêtres, en lien avec la Police Nationale, poursuivent leurs contrôles des autorisations de déplacement dérogatoire, qui peuvent donner lieu à verbalisation pour les personnes ne pouvant justifier de leur sortie. L'amende s'élève à 135EUR, portés à 200EUR en cas de récidive. En outre la Police municipale est attentive aux tapages et autres troubles de voisinage.

o Salubrité publique

- Collecte des ordures ménagères et du tri cette semaine

Les collectes des ordures ménagères et du tri ont été adaptées à Troyes, Rosières-près-Troyes et La Chapelle-Saint-Luc. Pour lors, dans toutes les autres communes de Troyes Champagne Métropole et en dehors des encombrants, toutes les collectes sont assurées comme habituellement.

Ainsi, **à Troyes**, la collecte des ordures ménagères n'est plus assurée qu'une fois par semaine, au lieu de deux fois en temps normal, sur les secteurs Nord et Sud de Troyes, scindés chacun en deux zones. Pour le secteur Centre, elle est assurée trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, au lieu de quatre en temps normal. A **La Chapelle Saint-Luc**, la collecte des ordures ménagères sur les secteurs « Vieille ville - Fouchy » et « Vieille ville - Gare » est désormais effectuée en une fois chaque vendredi. À Troyes et Rosières-près-Troyes, la collecte du tri a dorénavant lieu une semaine sur deux.

Le contenu des sacs de tri étant par essence imputrescible et non périssable, nous vous remercions, dans la mesure du possible, de le conserver à votre domicile jusqu'à la prochaine collecte sélective.

Nous vous remercions de sortir vos sacs d'ordures ménagères ou de tri la veille au soir de la collecte.

Lundi 6 avril - Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Nord de Troyes (quartiers Marots et Gambetta)** - Collecte du tri à **Rosières-près-Troyes**

Mardi 7 avril - Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Nord de Troyes (quartiers Ecrevolles et Paix)** - Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Centre-Ville de Troyes** -

Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Sud de Rosières-près-Troyes**

Mercredi 8 avril - Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Sud de Troyes (quartiers Brossolette et Chartreux)** - Collecte du tri sur les **secteurs Nord et Centre de Troyes**

Jeudi 9 avril - Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Sud de Troyes (quartiers Blossières et Moline)** - Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Centre-Ville de Troyes**

Vendredi 10 avril - Collecte des ordures ménagères sur les **secteurs « Vieille ville - Fouchy » et « Vieille ville - Gare » à La Chapelle Saint-Luc** - Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Nord de Rosières-près-Troyes**

Samedi 11 avril Collecte des ordures ménagères sur le **secteur Centre-Ville de Troyes**

Consignes autour des ordures ménagères

Malgré la mise en place du confinement, les déchets des ménages (comme ceux des entreprises et des établissements hospitaliers) continuent d'être collectés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole (TCM). Afin de freiner la propagation du COVID-19 et garantir la protection des agents de TCM en charge de la collecte des ordures ménagères, et conformément aux instructions du gouvernement, **il est demandé aux particuliers de jeter leurs mouchoirs, masques et gants usagés dans un sac plastique dédié**, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel, avant de les mettre à la poubelle. Le sac contenant les mouchoirs, masques et gants usagés doit être soigneusement refermé puis **conservé 24 heures avant d'être jeté ou placé dans le sac plastique pour ordures ménagères**. Ces éléments ne doivent évidemment pas être jetés dans la poubelle de déchets recyclables (sacs jaunes).

Sacs de tri

Des sacs jaunes sont disponibles pour les Troyens auprès du poste de sécurité de l'Hôtel de Ville de Troyes, rue Claude-Huez, **du lundi au vendredi de 13h à 18h**.

Les habitants des autres communes de Troyes Champagne Métropole sont invités à se rapprocher de leur mairie, qui les distribue sur demande dans des points de dépôts spécifiques. Votre mairie est réapprovisionnée en sacs de tri quand cela est nécessaire et vous indiquera la marche à suivre.

Collecte des déchets verts

Pour les communes de Troyes et Rosières-près-Troyes collectées en régie, les collectes de déchets verts, facilement compostables, sont abandonnées pour lors afin que les équipes puissent se concentrer sur les autres types de déchets.

Pour toutes les autres communes de Troyes Champagne Métropole où les collectes des déchets verts sont assurées par un prestataire, celles-ci sont pour l'instant maintenues.

Encombrants

Pour rappel, compte tenu du fait que ces endroits sont difficilement désinfectables, et que les sorties doivent être réservées aux activités essentielles, toutes les déchèteries sont fermées depuis mardi 17 mars.

Pour le ramassage des encombrants, plus aucun rendez-vous n'est pris pour l'instant.

- Distribution de masques

Dès le début de l'épidémie de COVID-19, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont fait l'acquisition de 350 000 masques chirurgicaux et équipements de protection. Une commande gérée en accord avec l'Agence Régionale de Santé, actuellement distribuée par la Collectivité aux soignants, en première ligne dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

- Plus de **400 professionnels de santé** de tout le département ont ainsi pu récupérer ce matériel de protection (masques, gants, charlottes, lunettes et blouses) depuis le mercredi 25 mars, sous le contrôle de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens. **19 200 masques** ont été délivrés au Conseil Départemental de l'Aube, en accord avec l'ARS, pour doter les **agents des EHPAD, des établissements pour personnes handicapées et d'aide à l'Enfance**. - Les aides à domiciles indépendantes s'occupant de personnes âgées ou handicapées et installées sur le territoire de Troyes Champagne Métropole retirent, depuis jeudi 2 avril, des masques à l'Hôtel de Ville de Troyes qui en assure la distribution, en lien avec le Conseil Départemental.

- Par ailleurs, dans un souci de protection des **agents de terrain de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole** qui garantissent la sécurité et la salubrité publique (police municipale, collecte), des masques FFP3, c'est-à-dire des masques de protection réutilisables, ont été distribués. Des masques du même type ont également été mis à disposition des **forces de sécurité nationales** de la Police Nationale de Troyes et de la Gendarmerie de l'Aube qui n'en avaient pas été dotés, afin qu'ils poursuivent leurs missions essentielles.

- La Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole poursuivent la distribution de masques en tissu à destination des **commerces et grandes surfaces alimentaires** de l'agglomération. **5502 ont déjà été distribués, le dernier recensement des commerces ouverts, effectué par les maires de l'agglomération sur leur commune, a en effet permis de distribuer 2382 nouveaux masques en début de semaine dernière**. Ces masques sont issus des ateliers troyens de l'entreprise Lacoste, dont le personnel s'est mobilisé pour permettre cette dotation.

- Vendredi 3 avril après-midi, **9320 masques** issus d'une commande passée à l'entreprise l'Atelier d'Ariane ont été distribués aux communes de Troyes Champagne Métropole pour leurs agents engagés sur le terrain, au siège de Troyes Champagne Métropole.

o Economie

Troyes Champagne Métropole aux côtés des entreprises

Afin de participer à la protection sanitaire des salariés des entreprises du territoire, et en complément de la dotation de masques en tissu, Troyes Champagne Métropole approvisionnera et pilotera prochainement la distribution de gel hydro-alcoolique à destination des entreprises, en s'appuyant sur des prestataires locaux engagés pour traverser au mieux cette période. Par ailleurs, Troyes Champagne Métropole a réalisé une campagne téléphonique en direction des dirigeants (plus de 200 appels téléphoniques à ce jour, tous personnalisés, pour répondre aux mieux aux problématiques, parfois très ciblées, des entreprises et les accompagner dans ce

contexte économique singulier). L'objectif est de maintenir le lien avec les chefs d'entreprises, mettre en relations les entreprises, les aider à formuler leurs besoins, les informer des dispositifs de soutien de l'Etat et de la Région... et les orienter vers les partenaires adéquats (DIRECCTE, CCI, CMA, Chambre d'agriculture...).

Fonds territorialisé « Résistance »

Troyes Champagne Métropole va abonder à hauteur de 2EUR par habitant (soit environ 350 000EUR) le fonds territorialisé RESISTANCE aux côtés de la Région Grand Est et du Département de l'Aube, **pour soutenir les associations et le millier de petites et très petites entreprises de notre territoire (TPE) et ainsi maintenir l'emploi et les savoir-faire locaux.** 85% des entreprises de Troyes Champagne Métropole comptent en effet moins de cinq salariés.

Clauses sociales

Toujours dans un souci de soutenir l'économie locale, Troyes Champagne Métropole poursuit également ses missions de mise en oeuvre des clauses sociales : accompagnement des maîtres d'ouvrage, des entreprises attributaires des marchés avec clauses sociales, coordination avec les partenaires de l'insertion...

Fonctionnement des Points Conseil Emploi

Si les Points Conseil Emploi de Troyes Champagne Métropole (Troyes, La Chapelle Saint-Luc, Sainte-Savine, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers et Saint-Julien-les-Villas) sont fermés et les permanences suspendues (Estissac, Lusigny-sur-Barse, Saint-Lyé, Bouilly) pendant le confinement, le service poursuit son action et reste joignable pour les demandeurs d'emploi par téléphone **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 03 25 45 27 69.**

o Information

Courrier de François Baroin aux Troyens

Afin de permettre à tous les Troyens et Troyennes d'être bien informés quant aux mesures mises en place par la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, François Baroin, maire de Troyes, a adressé un **courrier à l'ensemble des Troyens, qui devraient le recevoir à compter du mercredi 8 avril.** Celui-ci est accompagné d'une annexe relative aux services publics locaux (numéros d'urgences, rappel des gestes barrière, culture à domicile, adaptation de la collecte des ordures ménagères et du tri...).

Rappel des différents canaux d'information

Une Foire aux questions (FAQ), régulièrement mise à jour et recensant les principales questions posées au standard et sur les réseaux sociaux par les habitants et usagers, est en ligne sur le site Internet de la Ville de Troyes (www.ville-troyes.fr) et accessible depuis celui de Troyes Champagne Métropole (Rubrique COVID).

Afin de répondre au mieux aux questions que vous vous posez (déplacements, commerces ouverts, services assurés...), la Ville de Troyes a ouvert une adresse mail :

infos.covid19@ville-troyes.fr. Le standard mutualisé est en outre accessible au 03 25 42 33 33 du lundi au vendredi aux horaires habituels.

Les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) et les sites Internet de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole permettent de vous tenir informés en temps réel.

Pour recevoir toutes les notifications de la Ville de Troyes quant à la pandémie de COVID-19, aux mesures mises en place et aux bons gestes à adopter, les Troyens sont invités à **télécharger l'application Ville de Troyes**, gratuite sur Google Play et App Store.

Des SMS sont déclenchés régulièrement pour tenir informés alternativement les habitants de Troyes Champagne Métropole et les Troyens. **Si vous n'avez pas reçu ces messages d'alerte, vous êtes invités à vous inscrire sur les sites**

<https://troyes-champagne-metropole.fr/actualite/covid-19-faq/> ou

<https://www.ville-troyes.fr/covid-19-des-reponses-a-vos-questions/>

Ils sont complémentaires aux messages de télé-alerte (dispositif de message vocaux, identiques à ceux passés durant les épisodes de crue). Les personnes possédant un numéro fixe hors liste rouge, sont automatiquement concernées par les messages de télé-alerte. Ceux sur liste rouge ou qui désirent être appelés sur leur portable doivent s'inscrire sur les sites www.troyes-cm.fr ou www.ville-troyes.fr

o Soutien aux populations

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, afin d'accompagner adultes, adolescents, enfants et professionnels de santé, l'association Actualité de la psychanalyse à Troyes, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole proposent une cellule de soutien psychologique gratuite, anonyme, confidentielle et ouverte à tous.

Depuis lundi 30 mars, des professionnels (psychologues, pédopsychiatres, psychanalystes et psychiatres) sont à votre écoute de 9h30 à 12h30 et de 14h à 20h, du lundi au samedi : 03 10 72 10 50.

Maison Petite Enfance

Si votre enfant est habituellement accueilli au sein des Maisons Petite Enfance troyennes et qu'en cette période de confinement, vous éprouvez des difficultés à gérer le quotidien et/ou avez des questionnements sur les répercussions de cette situation sur votre enfant, Catherine Claverie-Rospide, psychologue du service Accueil de la Petite Enfance de la Ville de Troyes est à votre disposition pour vous soutenir par téléphone et ou mail : 06 24 46 82 00 ou c.claverie-rospide@ville-troyes.fr

Conseils conjugaux et familiaux

Les conseillers conjugaux et familiaux de l'association Couples et Familles assurent des permanences téléphoniques d'écoute et de soutien du lundi au vendredi. Ces entretiens sont gratuits et s'adressent aux personnes dont la communication devient trop difficile en couple ou en

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

famille. Les appels sont reçus : - les lundis et mardis de 10h à 12h et de 18h à 20h au 06 83 46 21 00 ; - les mercredis de 10h à 12h et de 18 à 20h au 07 68 40 33 72 ; - les jeudis et vendredis de 18h à 20h au 06 30 74 83 36.

Centre médico-psychologique de l'Aube

Afin de soutenir adolescents, enfants et leurs parents en cette période de confinement, les Centres Médico-Psychologiques du département de l'Aube sont joignables par téléphone, que vous soyez déjà ou non patients de ces structures :

- CMP enfants (avenue Pasteur) au 03 25 45 13 10
- CMP enfants/Adolescents (rue de la Paix) au 03 25 43 40 20.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr